
CESER	:	03 octobre 2016
Intervention n°	:	07
Document	:	La Bretagne, cyber-valley européenne
Orateur	:	Valérie Fribolle

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Avec plus de 40 000 emplois en Bretagne, l'économie dite « numérique » représente pour notre région un puissant vecteur de développement. Outre qu'aucun territoire ne peut aujourd'hui se dispenser d'agir pour intégrer toutes les potentialités et les risques de la digitalisation, nous avons la chance en Bretagne de disposer d'entreprises et de savoir-faire historiques dans ce domaine.

Nous saluons donc ici l'effort réalisé pour développer un secteur clé de cette nouvelle économie qu'est la cyber sécurité. Nous approuvons les grandes lignes du projet, depuis la nécessaire adéquation avec les politiques nationales et internationales jusqu'au soutien à l'export porté notamment par Bretagne Commerce International.

Nous souhaitons cependant formuler trois remarques sur cette communication :

Tout d'abord, nous partageons les enjeux recensés dans le document sur la question de la formation. Sur les diplômés les plus avancés et les plus experts bien sûr. Mais également sur les formations plus généralistes et plus courtes. Nos entreprises auront besoin de compétences techniques largement sensibilisées aux enjeux de la cyber-sécurité, en complément de savoirs faire informatiques plus classiques. Toutes les entreprises ne pourront se payer des spécialistes dans ce domaine. Leur futur responsable informatique se doit d'être doté des compétences indispensables à la sureté de leurs activités numériques. Plus largement, il nous faut également s'interroger sur la capacité des PME à rémunérer des spécialistes de ces questions. Une réflexion sur le travail partagé de cadres de haut niveau est peut-être à engager.

Ensuite, nous constatons que de grands groupes structurent l'écosystème de la cybersécurité, autour de la DGA, du Conseil régional et des laboratoires universitaires. S'il est indispensable de s'adosser à ces donneurs d'ordres, il nous faut être attentif à l'intégration de plus petites structures dans la filière. Cela doit permettre d'une part de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises en Bretagne dans ce domaine et d'autre part d'en faciliter la croissance par une insertion dans un environnement innovant et dynamique.

Enfin, nous observons que la construction de la Cyber Valley repose totalement sur une logique « d'offre », sans intégration à ce stade des besoins des entreprises et acteurs publics victimes des cyber attaques. Pourtant les travaux d'observations menés récemment par la CCI Bretagne montraient que :

- près de 17% des entreprises de la région ont subi durant l'année écoulée une ou plusieurs atteintes de leur système informatique, liées essentiellement à des attaques de programmes malveillants ou des techniques de hameçonnage ou « phishing ».
- Près de 50% des entreprises qui ont mis en place un dispositif de sécurisation l'ont fait par obligation ou après une fuite d'information.

Les risques sont là, et nous concernent tous directement. Face à cela, nos entreprises paraissent insuffisamment acculturées aux enjeux de la cybersécurité. Il nous faut collectivement envisager davantage d'actions de sensibilisation directes en ce sens, auprès de toutes les entreprises, qu'elles soient dites « stratégiques » ou non. Des compléments sur la suite qu'entend donner le Conseil régional au projet nous seraient utiles pour envisager le déploiement de ce type d'actions.

Je vous remercie de votre attention